

Fin de travaux relatifs à la création du Centre neuchâtelois des arts vivants

Les Villes de La Chaux-de-Fonds, du Locle et de Neuchâtel, ainsi que le Canton de Neuchâtel, ont le plaisir d'annoncer la fin des travaux relatifs à la mise en œuvre du Centre neuchâtelois des arts vivants. Ce projet est l'une des mesures concrètes du contrat d'agglomération signé par l'Etat et par les Villes de La Chaux-de-Fonds, du Locle et de Neuchâtel en avril 2008. Avec les infrastructures de la Fondation Arc en Scène, la Ville de La Chaux-de-Fonds dispose des outils adéquats pour abriter un tel centre de création.

Le pôle de création de la fondation, le Théâtre populaire romand (TPR), présente, avec son passé de plus de 50 ans de création professionnelle théâtrale, ses locaux de Beau-Site et son vaste réseau en Suisse et à l'étranger, l'opportunité d'un partenariat pertinent pour accomplir les missions attribuées dans le domaine des arts de la scène. Une vision qui a été également présentée dans le rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil du 29 septembre 2008, validé par une large majorité des députés.

Au chapitre de la réalisation d'un Centre neuchâtelois des arts vivants, les collectivités publiques et les partenaires intéressés ont œuvré pendant plus de trois ans pour proposer un projet qui réunirait la création professionnelle dans une "maison des arts de la scène" d'envergure régionale. De nombreuses discussions ont animé les séances des responsables politiques, ainsi que celles des acteurs chargés d'élaborer un modèle de fonctionnement. Sur la base des objectifs définis par les responsables politiques, une liste de prestations a ainsi été adoptée, qui représente le cahier des charges attribué à ce centre. Il s'agit ainsi de :

1. Favoriser la création en produisant ou coproduisant au moins trois créations par année.

Sans trop dévoiler la programmation de la saison prochaine, l'une des créations 2011-2012 du Centre neuchâtelois des arts vivants - TPR sera une mosaïque de petites formes. Ces "représentations de chambre" ne se dérouleront pas au théâtre mais hors les murs, dans des lieux très concrets et non sensiblement modifiés : appartement, voiture, cage de zoo, restaurant, coin de rue, etc.

La disponibilité et l'interactivité de ces petites formes permettront de créer un lien entre le public et la vie de ce nouveau centre. Le public sera en effet invité à se tenir au courant des opportunités de représentation. Cet échange d'informations constant permettra au fil de la saison d'adapter les spectacles en fonction des expériences précédentes, de l'actualité régionale, nationale, internationale ou simplement des humeurs artistiques des créateurs invités à dialoguer entre eux par l'intermédiaire de leurs propositions.

Ces projets seront issus d'une mise au concours auprès d'artistes de la région. Les spectacles devront dépasser la notion de théâtre d'appartement en ayant un lien étroit avec le lieu choisi. Puisque joué dans un endroit réel, le spectacle devra y faire écho, soit en utilisant ses spécificités spatiales, soit en racontant une histoire s'y étant déroulé, etc. Les résultats seront donc très variés.

Le projet s'appelle "Cré-actions" et permettra au Centre neuchâtelois des arts vivants - TPR de s'inscrire durablement dans le paysage régional et de faire connaître son savoir-faire en matière de création, deux missions qui lui tiennent particulièrement à cœur.

2. Accueillir des compagnies en résidence

Les réflexions concernant la réalisation d'un centre de création institutionnel ont également englobé la problématique de la scène indépendante. Une des missions de ce centre de création consistera à accueillir, dans des conditions optimales, des compagnies indépendantes qui, pour l'occasion, bénéficieront d'une infrastructure et d'un encadrement institutionnels.

3. Diffuser des spectacles créés dans le cadre de l'institution en Suisse et à l'étranger

Les tournées représentent bel et bien le corollaire des créations remarquées du Centre neuchâtelois des arts vivants. Les créations du TPR sont en train de devenir une marque qui s'implante un peu partout, particulièrement en France, ce qui est à saluer!

Outre les tournées des créations estampillées Centre neuchâtelois des arts vivants - TPR, tout au long de la saison 2011-2012, le Centre neuchâtelois des arts vivants renouera avec la tradition du TPR en présentant ses "cré-actions" en dehors des frontières communales de La Chaux-de-Fonds, au Locle, à Delémont, à Bienne, dans le Val-de-Travers, dans le Val-de-Ruz et dans la Vallée de La Sagne.

4. Collaborer avec les structures institutionnelles dans et hors canton

Dès 2009, le Centre neuchâtelois des arts vivants - TPR, sous la direction artistique de M. Andrea Novicov, a pu développer et entretenir des partenariats nourris avec notamment le Théâtre du Passage, le Centre des métiers des arts de la scène et du spectacle Ton sur Ton, la Société de musique de La Chaux-de-Fonds. Pour preuve, il co-accueillera la saison prochaine trois spectacles avec le Théâtre du Passage.

En outre, parce que les affinités et les synergies existent et ne font que mettre en valeur l'esprit de complémentarité et de non concurrence, le Centre neuchâtelois des arts vivants - TPR a mis sur pied avec le Théâtre de l'ABC un abonnement commun offrant notamment une réduction substantielle pour un choix de spectacles thématiques durant les saisons hivernales des deux institutions.

Intitulée "Mesures hivernales", cette collaboration profitera aux deux théâtres et présente toutes les chances de se poursuivre les saisons suivantes. L'ABC pourrait ainsi revendiquer occasionnellement des espaces plus vastes, accueillir des spectacles plus ambitieux et le Centre neuchâtelois des arts vivants - TPR pourrait quant à lui prendre ou reprendre contact avec le public friand des scènes alternatives.

5. Sensibiliser le jeune public et collaborer avec les écoles.

Le projet de médiation théâtrale pour le jeune public est un des volets du nouveau programme pédagogique du TPR. Il s'appuie sur la programmation des spectacles "jeunes et tous publics" du TPR. Le module de médiation théâtrale vise à toucher et

motiver le maximum d'enfants et de jeunes ainsi que les adultes qui s'occupent d'eux (enseignants et parents), afin de leur offrir des pistes pour découvrir et interroger l'art théâtral. Il contribue également à "former" les spectateurs.

Ce programme de médiation théâtrale comprend à ce jour des activités s'adressant aux publics des représentations scolaires, c'est-à-dire aux élèves des classes de La Chaux-de-Fonds ainsi qu'à leurs enseignants et s'étendra dès la saison prochaine aux élèves de la Ville du Locle. Des activités sont également proposées aux publics des représentations publiques des spectacles du programme dit "pour jeunes et tous publics".

6. Participer à la formation préprofessionnelle et professionnelle

Les centres de formations au métier d'acteur et principalement La Manufacture, à Lausanne, ont constaté à regret que très peu de candidats suisses se présentent aux examens d'entrée et qu'ils étaient de surcroît mal préparés. Forts de ce constat, quatre sites ont été retenus pour pallier ce manque et devenir des lieux de formation préprofessionnelle, soit à Genève, Martigny, Fribourg et à La Chaux-de-Fonds.

La formation dispensée à La Chaux-de-Fonds s'adresse dans la mesure du possible aux étudiants de l'Arc jurassien. Une collaboration a été ainsi mise en place avec des professeurs de théâtre du lycée de Porrentruy, ainsi qu'avec l'Institut Littéraire de Bienne pour le stage d'écriture. Depuis septembre 2010, la mission de cette formation est assurée par le Centre neuchâtelois des arts vivants - TPR qui, en étroite collaboration avec l'école Ton sur Ton, préparera les candidats à ces formations. Le cursus propose des cours d'interprétation, de techniques corporelles et vocales, ainsi que les principales théories nécessaires à cette discipline, ceci à raison de trois soirs de cours hebdomadaires et de six stages de deux jours répartis sur l'année.

7. Contribuer au rayonnement des arts de la scène en offrant un pôle de compétences entre professionnels

Ce cahier des charges sera négocié à intervalle régulier de même que les prestations financières des collectivités publiques.

Pour de plus amples renseignements:

Philippe Gnaegi, conseiller d'Etat, chef du DECS, tél. 032 889 67 00;

Françoise Jeanneret, conseillère communale à la Ville de Neuchâtel, tél. 032 717 75 01;

Jean-Pierre Veya, conseiller communal à la Ville de La Chaux-de-Fonds, tél. 032 967 62 30;

Marcelo Droguett, conseiller communal à la Ville du Locle, tél. 032 933 84 09.

Neuchâtel, le 21 juin 2011